

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLUS DE JUSTICE ET AUTONOMIE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE  
HANDICAP - (N° 4423)

## AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par  
Mme Dubié

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.